



Es que sont contrat est en équation avec sont travail?

Par **bouley**, le **26/01/2016** à **10:42**

bonjour! mon fils Thomas de 21ans diplômé d'un BAC pro S.E.N et d'un BTS S.E (système électronique)et étant employé comme "ouvrier électronicien" au près de "SARL ANTOINE" maintenance biomédical a SECLIN . Ayant suivie une formation de 3 mois ,payé par "pôle emploi" dans les locos et en déplacement avec un collaborateur de SARL ANTOINE qui la formé.II est en contrat renouvelé de 6 mois qui viens a termes en MARS .nous voudrions savoir si sont patron n'aurais pas du le prendre en temps que "technicien biomédical" avec le coefficient qui vas avec?.Je site sa demande au près des demandeurs d'emplois sur "leboncoin"

PROFIL DU TECHNICIEN BIOMÉDICAL:

=formation minimale : BEP/BAC ou niveau BAC Électronique/Électrotechnique

=Notions d'anglais et informatique

=Permis VL(b)

merci !!!!

Par **P.M.**, le **26/01/2016** à **13:23**

Bonjour,

Il est d'usage de ne pas donner de noms de personnes ou d'entreprises sur un forum...

Tout dépend des fonctions occupées par le salarié...